

Cobalt(II) chloride hexahydrate

31277-100G

Version 2.3

Date de révision
14.03.2023

Remplace 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Cobalt(II) chloride hexahydrate

FDS-nombre : 000000020783

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : Cobalt(II) chlorure-6-hydrate

No.-Index : 027-004-00-5

Numéro d'Enregistrement REACH : n'est disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne

Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: PMTEU Product Stewardship:
SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Cobalt(II) chloride hexahydrate

31277-100G

Version 2.3

Date de révision
14.03.2023

Remplace 1

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité aiguë Catégorie 4 - Oral(e)
H302 Nocif en cas d'ingestion.
Lésions oculaires graves Catégorie 1
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire Catégorie 1
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée Catégorie 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales Catégorie 2
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité Catégorie 1B - Inhalation
H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.
Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B
H360F Peut nuire à la fertilité.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Catégorie 2
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Catégorie 1
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 1
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Cobalt(II) chloride hexahydrate

31277-100G

Version 2.3

Date de révision
14.03.2023

Remplace 1

Mention d'avertissement	:	Danger	
Mentions de danger	:	H302 H317 H318 H334 H341 H350i H360F H373 H410	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer par inhalation. Peut nuire à la fertilité. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	P201 P260 P280 P284 P301 + P330 + P331 P304 + P340 P305 + P351 + P338 P308 + P313	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou

Cobalt(II) chloride hexahydrate

31277-100G

Version 2.3

Date de révision
14.03.2023

Remplace 1

suspectée: consulter un médecin.

Étiquetage spécial de : Réservé aux utilisateurs professionnels.
certains produits:

2.3. Autres dangers

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
Cobalt(II) chlorure-6-hydrate	7791-13-1 027-004-00-5 231-589-4	Acute Tox. 4; H302; Oral(e) Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Carc. 1B; H350i; Inhalation Repr. 1B; H360Fd STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	100 %	M(Aquatic Acute) = 10 M(Aquatic Chronic) = 10 Carc. 1B; H350i: >= 0,01 %

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Cobalt(II) chloride hexahydrate

31277-100G

Version 2.3

Date de révision
14.03.2023

Remplace 1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et nettoyer le corps minutieusement.

Inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

Si une personne est susceptible d'avoir avalé cette substance, et est encore consciente, lui faire boire d'eau. La conduire immédiatement chez un médecin, munie de cette fiche

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

Cobalt(II) chloride hexahydrate

31277-100G

Version 2.3

Date de révision
14.03.2023

Remplace 1

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec un risque d'éclatement

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Cobalt(II) chloride hexahydrate

31277-100G

Version 2.3

Date de révision
14.03.2023

Remplace 1

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.
Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Remplissage et manipulation du produit seulement en circuit fermé.
Porter un équipement de protection individuel. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:

Respecter les prescriptions d'hygiène en usage pour la manipulation de matières cancérogènes. Prévoir des locaux distincts pour se laver, se doucher et pour le vestiaire. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Éviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Cobalt(II) chloride hexahydrate

31277-100G

Version 2.3

Date de révision
14.03.2023

Remplace 1

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
Cobalt(II) chlorure-6-hydrate	Travailleurs / Long terme - effets locaux		0,0881 mg/m3	Inhalation	
Cobalt(II) chlorure-6-hydrate	Consommateurs / Long terme - effets locaux		0,0139 mg/m3	Inhalation	
Cobalt(II) chlorure-6-hydrate	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		0,066mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
Cobalt(II) chlorure-6-hydrate	Eau douce: 0,00006 mg/l	
Cobalt(II) chlorure-6-hydrate	Eau de mer: 0,00236 mg/l	
Cobalt(II) chlorure-6-hydrate	Station de traitement des eaux usées: 0,37 mg/l	Assessment factor: 10
Cobalt(II) chlorure-6-hydrate	Sédiment d'eau douce: 53,8 mg/kg dw	Assessment factor: 10
Cobalt(II) chlorure-6-hydrate	Sédiment marin: 69,8 mg/kg dw	Assessment factor: 10
Cobalt(II) chlorure-6-hydrate	Sol: 10,9 mg/kg dw	

Cobalt(II) chloride hexahydrate

31277-100G

Version 2.3

Date de révision
14.03.2023

Remplace 1

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Respecter les prescriptions d'hygiène en usage pour la manipulation de matières cancérogènes.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.

Mesures d'ordre technique

Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Cobalt(II) chloride hexahydrate

31277-100G

Version 2.3

Date de révision
14.03.2023

Remplace 1

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps:

Porter un équipement de protection adéquat.

Vêtement de protection

Blouse

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: solide
Couleur	: rouge clair
Odeur	: inodore
poids moléculaire	: 237,93 g/mol
Point/intervalle de fusion	: 86 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Se décompose par chauffage.
Inflammabilité	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto- inflammation	: Non applicable
Température de	: 318 °C

Cobalt(II) chloride hexahydrate

31277-100G

Version 2.3

Date de révision
14.03.2023

Remplace 1

décomposition	Température de décomposition
pH	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: n'est pas auto-inflammable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Hydrosolubilité	: 585,9 g/l à 20 °C Méthode: OCDE Ligne directrice 105
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité	: env. 1,9 g/cm ³ à 20 °C
Masse volumique apparente	: env. 900 kg/m ³
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Cobalt(II) chloride hexahydrate

31277-100G

Version 2.3

Date de révision
14.03.2023

Remplace 1

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

318 °C

Température de décomposition

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Se décompose par chauffage.

10.4. Conditions à éviter

À protéger de l'eau.

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec des bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dégage de l'eau de cristallisation

composés métalliques toxiques

Gaz chlorhydrique (HCl).

vapeurs ou gaz irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

sexe: mâle et femelle

Valeur: 537 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée:

DL50

Espèce: Rat

Cobalt(II) chloride hexahydrate

31277-100G

Version 2.3

Date de révision
14.03.2023

Remplace 1

Valeur: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par inhalation:
donnée non disponible

Irritation de la peau:
Espèce: Lapin
Résultat: Non irritant
Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Irritation des yeux:
Espèce: Lapin
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Cancérogénicité:
Note: Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Mutagénicité sur les cellules germinales:
Note: Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Toxicité pour la reproduction:
Test Type: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement
Remarques: Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Danger par aspiration:
donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

Autres informations:
donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Cobalt(II) chloride hexahydrate

31277-100G

Version 2.3

Date de révision
14.03.2023

Remplace 1

Toxicité pour le poisson:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Toxicité des plantes aquatiques:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Cobalt(II) chloride hexahydrate

31277-100G

Version 2.3

Date de révision
14.03.2023

Remplace 1

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:3077

IMDG:3077

IATA:3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE,
N.S.A.(CHLORURE DE COBALT)

IMDG:ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.(COBALT(II) CHLORIDE)

IATA:Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.(Cobalt dichloride)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 9

IMDG: 9

IATA: 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: III

IMDG: III

IATA: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: oui

Polluant marin: oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG Code segregation group (SGG7) – Heavy metals and their salts,

Not regulated for transport when single and combination packagings are <5L for liquids or <5kg for solids per ADR 2.2.9.2.10, IMDG 2.10.3 and IATA SP A197).

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Cobalt(II) chloride hexahydrate

31277-100G

Version 2.3

Date de révision
14.03.2023

Remplace 1

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit contient de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : E1: Danger pour l'environnement aquatique	Quantité: 100.000 kg Quantité: 200.000 kg	

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+359)29154233
Croatie	(+385)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420

Cobalt(II) chloride hexahydrate

31277-100G

Version 2.3

Date de révision
14.03.2023

Remplace 1

Islande	5432222	Suède	112 (begär Giftinformation); +46104566786
Irlande	+353(1)8092166	Suisse	145
Italie	0382 24444	Royaume Uni	(+44) 844 892 0111
Allemagne	Berlin : 030/19240		
	Bonn : 0228/19240		
	Erfurt : 0361/730730		
	Fribourg : 0761/19240		
	Göttingen : 0551/19240		
	Homburg : 06841/19240		
	Mainz : 06131/19240		
	Munich : 089/19240		
Lettonie	+37167042473		

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances
(LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Cobalt(II) chloride hexahydrate

31277-100G

Version 2.3

Date de révision
14.03.2023

Remplace 1

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

Cobalt(II) chlorure-6-hydrate : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.
H360Fd Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Cobalt(II) chloride hexahydrate

31277-100G

Version 2.3

Date de révision
14.03.2023

Remplace 1

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.